

# PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

## AVIS

Commune de Luc

Les arrêtés préfectoraux :

n° 2015 <i>013-0003</i>	n° 2015 <i>013-0008</i>
n° 2015 <i>013-0006</i>	n° 2015 <i>013-0009</i>
n° 2015 <i>013-0007</i>	n° 2015 <i>013-0010</i>

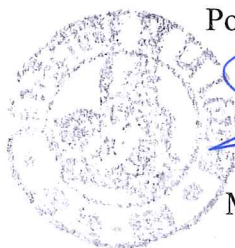
du *13 janvier 2015*, portant déclaration d'utilité publique des travaux de renforcement des ressources en eau potable, de la dérivation des eaux souterraines, de l'installation des périmètres de protection, portant autorisation de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine, des captages de « Fountettes Amont », de « Fountettes Médian et Aval », de « Nicolau », de « Chaniaux », de « l'Auradou », de « Bertail Amont », ont été adoptés,

ainsi que les arrêtés préfectoraux :

n° 2015 <i>013-0011</i>	n° 2015 <i>013-0013</i>
-------------------------	-------------------------

du *13 janvier 2015* relatifs à l'acquisition foncière et aux travaux de régularisation des réservoirs d'Espradels et de Fraise.

Ces actes seront affichés au minimum deux mois et mis à la disposition du public en mairies de Luc.



Pour le préfet et par délégation  
la secrétaire générale,

*Marie-Paule DEMIGUEL.*